

## **MAIRIE DE NOINTEL**

### **REUNION DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

**20h30**

**L'an deux mille quinze, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.**

**Date de convocation : 11 septembre 2015**

**Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. REGNIER, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, Mme TRANNOY**

**Excusés : M. RUMEAU (pouvoir à Mme TRANNOY)**

**Secrétaire de séance : M. DEGREMONT**

#### **1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal du 16 juin 2015.

#### **2/ AGENDA D'ACCESSIBILITE :**

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement d'un Agenda d'Accessibilité est une obligation légale qui devait être, à l'origine, réalisée en 2012. Finalement il doit être déposé pour le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'APAVE a remis son rapport quant à l'état des lieux et au bilan de conformité des bâtiments communaux.

Madame TRANNOY souhaite savoir comment et pourquoi l'APAVE a été choisi. Il lui est répondu que cette société a été retenue car moins chère parmi 3 devis demandés et à la compétence reconnue. Un calendrier a été établi, sur une durée de six ans, pour mettre aux normes ces bâtiments (école, mairie, bibliothèque). Une demande de dérogation sera formulée concernant l'église du fait de son classement aux monuments historiques, et sur une partie de l'école.

L'ensemble de ces documents (état des lieux, demande de dérogation, calendrier) constitue l'Agenda d'Accessibilité qui doit être remis en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'Agenda d'Accessibilité.

#### **3/ RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT RELATIF A LA SALLE MULTIFONCTIONS SOUSCRIT AUPRES DE LA BCMNE :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a contacté la BCMNE pour renégocier l'emprunt

souscrit auprès de cet établissement pour financer la construction de la salle multifonctions.

L'avenant proposé modifie les conditions de remboursement des 198 544,69 € de capital qu'il reste à rembourser.

Le taux fixe renégocié est ainsi porté à 3,50 % l'an (à la place de 4,95 % à l'origine). Les 13 annuités restantes seraient ainsi de 19 271,06 € (21 072,65 € à l'origine).

La commune s'engagerait à payer des frais d'avenant d'un montant de 870 € correspondant à 500 € de frais de dossier et 370 € d'intérêts courus au taux de 1,45 % entre le 05/07/2015 et la date de signature de l'avenant.

Madame TRANNOY souhaite savoir pourquoi la première échéance prévue dans les nouvelles conditions est en 2016. Il lui est répondu que l'échéance de 2015 ayant déjà été réglée, les nouvelles conditions s'appliqueront donc l'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il a également cherché à renégocier les deux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne. Ceci n'a pas été possible aux motifs :

- Emprunt de 50 000 € : que le capital restant dû était trop faible pour obtenir une baisse significative du montant des échéances
- Emprunt de 350 000 € : que ce prêt avait une durée résiduelle de 18 ans. Or les financements actuellement proposés ayant une durée maximale de 15 ans, un refinancement est impossible

Il est convenu que la Mairie prendra contact avec un autre établissement bancaire pour étudier la possibilité de rachat de l'emprunt à de meilleures conditions.

#### **4/ CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :**

La loi Labbé du 06/02/2014 interdit l'utilisation de produits phytosanitaires à partir de 2020 pour les collectivités sur les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à l'exception des cimetières, terrains de sport et infrastructures de transport. Cette obligation sera peut-être avancée par un amendement au 01/05/2016.

Afin d'aider les collectivités à mettre en place la gestion différenciée, la Région et les Agences de l'Eau ont créé l'outil de la Charte d'Entretien des Espaces Publics en 2009.

La collectivité peut choisir à quel niveau elle souhaite aller dans la démarche (5 niveaux possibles, subventions qui peuvent être allouées pour un engagement minimum jusqu'à l'étape 3 qui est à atteindre en 3 ans).

Pour la commune de Nointel, qui fait partie du Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) de Labryère et de Sacy-le-Grand, territoire défini comme prioritaire par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le plan de désherbage est pris en charge par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'une convention avec la FREDON. Le plan de désherbage sur la commune de Nointel sera réalisé par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Selon les conclusions du plan de désherbage, des investissements seront vraisemblablement nécessaires que ce soit au niveau de la communication, l'information, le matériel, les formations. Ces investissements sont subventionnables jusqu'à hauteur de 50%. Des achats groupés avec d'autres communes du BAC Labryère-Sacy lancées dans la démarche seront étudiés.

Oui cet exposé, les Conseillers municipaux sont invités à autoriser M. le Maire :

- A signer la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics afin de mettre en place une gestion différenciée sur les espaces verts entretenus par la commune. L'engagement étant d'atteindre au minimum le niveau 3 dans les 3 ans suite aux conclusions du plan de désherbage
- A mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour la réalisation des objectifs assignés au niveau 3 de la charte dans les 3 ans qui suivent sa signature suite aux conclusions du plan de désherbage. Une démarche d'évaluation sera mise en place afin d'établir un bilan à 3 ans
- A développer sur l'ensemble des espaces verts gérés par la commune la gestion différenciée
- A solliciter les organismes référents pour les subventions notamment à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- A signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mener ces actions.

**5/ STADE MUNICIPAL : COMPTE-RENDU DES TRAVAUX, TRAVAUX A VENIR, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FC NOINTEL :**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux qui ont été réalisés cet été au stade municipal par les bénévoles (peinture) et par les employés communaux (socles des bancs de touches, gouttière, entretien divers).

Par ailleurs il informe le Conseil municipal que la FFF n'a donné jusqu'à présent aucune nouvelle quant à la subvention pour la rénovation des vestiaires.

Monsieur le Maire lit ensuite un mail de Monsieur DUJON, Président du FC Nointel. Celui-ci demande notamment de pouvoir bénéficier d'un nettoyage, par la commune, des vestiaires et WC au stade une fois par semaine au lieu d'une fois toutes les 2 semaines actuellement. Le Conseil municipal décide qu'il sera réalisé un nettoyage des WC une fois par semaine mais maintient le rythme d'une fois toutes les 2 semaines pour les vestiaires (dont l'entretien régulier incombe aux footballeurs eux-mêmes).

Par ailleurs, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle au FC Nointel :

- De 3000 € pour l'avancée qui a été réalisée par le club
- De 350 € pour les travaux d'entretien dont le paiement a été avancé par le club alors qu'ils devaient être financés par la commune.

**6/ CREATION D'UNE COMMISSION « SECURITE » (ECOLE/STADE : RALENTISSEURS, MARQUAGE AU SOL) :**

Monsieur le Maire souhaite la création d'une commission municipale pour évaluer les moyens de sécuriser le long de la « rue de l'école » et du stade car, depuis l'ouverture de la rue du Bas Parc, la circulation devient plus importante et trop rapide.

Cette Commission se réunira le lundi 21 septembre à 18h et traitera également du retrait des bordurettes sur la route de la Jacquerie.

## **7/ REVISION DES TARIFS CANTINE/GARDERIE :**

Les tarifs de la cantine et de la garderie n'ayant plus été changés depuis septembre 2011, se pose le problème de leur révision.

Le prix d'un repas auprès d'API RESTAURATION est passé de 2,58 € en 2011 à 2,62 € en 2015.

Les frais en personnel ont augmenté (cantine et garderie désormais le mercredi, avancements d'échelon ...).

Pour information, depuis 2011 le repas de cantine est facturé 4,82 € pour un enfant, 3,78 € pour les suivants. Quant à la demi-heure de garderie, elle est de 0,64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de la cantine et de la garderie (10 voix pour aucune augmentation, 5 voix favorables à l'augmentation des tarifs de la demi-heure de garderie uniquement).

## **8/ DENOMINATION DE LA RUE DES ECOLES :**

Par délibération du 18 décembre 2012, le Conseil municipal avait décidé de rebaptiser une partie de la Place de la Mairie en Rue des Ecoles.

Cependant, vu les contraintes liées au changement de dénomination d'une rue pour les résidents, Monsieur le Maire demande si cette délibération est bien pertinente tant que de nouvelles constructions ne sont pas envisagées jusqu'à la rue du Bas Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter « sine die » la décision.

## **9/ PASS PERMIS CITOYEN :**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

## **10/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF :**

A l'unanimité le Conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites par GRDF concernant la redevance d'occupation du domaine public (réseau de distribution et chantiers provisoires). Il s'agit de rendre pluriannuelle la délibération prise le 16 juin 2015 et qui ne concernait que l'année 2015.

## **11/ POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS EN 2015 :**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux prévus dans le budget 2015,

- Renforcement éclairage public de rue Courcelles : La consultation des entreprises est en cours et le marché sera attribué prochainement.

- Stores de la salle multifonctions : La consultation des entreprises est en cours.
- Branchement assainissement des bâtiments publics (Mairie, école, stade) : Des devis vont être demandés
- Vestiaires du stade : Pas de nouvelle de la subvention demandée à la Fédération Française de Football.

## **12/ TRAVAUX D'ETE A L'ECOLE ET A LA BIBLIOTHEQUE :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que des « travaux d'été » ont été réalisés à l'école (peinture des boiseries extérieures et du mobilier...) et à la bibliothèque municipale (peinture et porte extérieure).

## **13/ QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire propose de demander à la SICAE de laisser en place un des poteaux de la ligne moyenne tension le long du terrain de football. Ce poteau pourrait être dans l'avenir utilisé pour améliorer l'éclairage du stade. Ce point sera étudié lors de la Commission prévue le lundi 21 septembre.
- Remerciements de l'ASDAPA et du SECOURS POPULAIRE pour les subventions accordées
- Remerciements de M et Mme DAUCHY après la cérémonie pour leurs 50 ans de mariage
- M. le Maire remercie l'équipe conduite par Mme MACUDZINSKI qui a fini 3<sup>ème</sup> aux jeux intervillages.
- M. le Maire expose au Conseil que la réforme territoriale en cours va entraîner des choix très importants pour le Clermontois qui sera dans l'obligation de fusionner avec d'autres structures.
- Mme BODCHON-SEREIN informe que :
  - o le bulletin municipal est lancé pour une diffusion fin octobre. Le livret « bienvenue » pour les nouveaux habitants a été mis à jour et réédité.
  - o à l'occasion des journées du patrimoine, l'église sera ouverte au public le dimanche après-midi.
  - o les chasseurs, en partenariat avec la Mairie, procéderont à des opérations d'embuisonnement sur le territoire de la commune.
- M. DECAUDAIN informe que :
  - o Un spectacle de Noël sera organisé à la salle multifonctions pour les enfants de l'école, en accord avec les enseignants, le 18 décembre à partir de 14h30.
  - o Le marché de Noël organisé par les parents d'élèves et la distribution des jouets auront lieu à partir de 16 h au même endroit.

- Le goûter des Anciens avec remise des bons et participation d'une chanteuse, aura lieu le 28 novembre 2015.
- Mme LEFEVRE propose de réfléchir dès maintenant à l'augmentation des tarifs de locations de la salle multifonctions pour les personnes extérieures à Nointel.
- Mme GROBON demande s'il est prévu de goudronner un jour le chemin qui mène de la rue du Bas Parc à la route de la Jacquerie. M. le Maire répond qu'elle le sera certainement un jour mais pas au cours de ce mandat.
- Mme TRANNOY demande ce qu'il en est de l'affaissement de la chaussée ruelle Boucher. M. Maire répond qu'il y a un contentieux entre la Communauté de Communes (responsable du chantier) et l'entreprise SPIE Batignolles auprès du tribunal, ce qui fait que la situation risque de perdurer.
- M. MAUROY demande ce qu'il en est des décisions des communes voisines à propos des éoliennes. M. le Maire n'a aucune information particulière à communiquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h15.

A Nointel, le 21 septembre 2015

Le Maire,  
Philippe LADAM